

c) Capacité des coopératives à accroître le bien-être matériel de leurs membres;

d) Rapports existant entre la réforme agraire et les coopératives agricoles;

e) Difficultés rencontrées par les pays dans la mise en place et le développement de coopératives et expérience de ces pays dans leurs efforts pour les surmonter;

4. *Prie en outre* le Secrétaire général de présenter, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil économique et social, le rapport susmentionné à l'Assemblée générale lors de sa trente-huitième session pour examen au titre du point intitulé "Expérience des pays quant à la réalisation des transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social".

49^e séance plénière
9 novembre 1981

36/19. Expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social

L'Assemblée générale,

Animée par le désir de favoriser le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et les conditions du progrès et du développement économiques et sociaux,

Ayant à l'esprit la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social³⁸,

Tenant compte des dispositions de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international³⁹ ainsi que de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats⁴⁰,

Prenant note des résolutions 1581 A (L), 1667 (LII) et 1746 (LIV) du Conseil économique et social, en date des 21 mai 1971, 1^{er} juin 1972 et 16 mai 1973, relatives à l'importance de modifications fondamentales des structures sociales et économiques des pays pour renforcer leur indépendance nationale et réaliser les objectifs ultimes du progrès social,

Rappelant ses résolutions 3273 (XXIX) du 10 décembre 1974 et 31/38 du 30 novembre 1976, dans lesquelles elle a réaffirmé l'importance de l'exercice par chaque Etat de son droit inaliénable de réaliser les transformations fondamentales sociales et économiques aux fins du progrès social et la nécessité d'étudier l'expérience des pays dans ce domaine,

Désireuse d'obtenir l'élimination rapide et totale de tous les obstacles au progrès économique et social des peuples, en particulier le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, l'*apartheid*, l'intervention et les pressions militaires, politiques et économiques, l'agression et l'occupation étrangères ou la domination extérieure ainsi que toutes les formes d'inégalité et d'exploitation des peuples,

Convaincue que la coexistence pacifique et la coopération entre les Etats ainsi que des mesures dans le domaine du désarmement créent des con-

ditions internationales favorables au développement socio-économique de tous les pays, en particulier des pays en développement,

Désireuse de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement⁴¹,

1. *Réaffirme* le droit souverain et inaliénable de chaque Etat de choisir son système économique et social selon la volonté de son peuple, sans ingérence extérieure, quelle que soit sa forme;

2. *Considère* que l'échange de données sur l'expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social contribuerait à l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement;

3. *Invite* les Etats Membres à accorder une attention particulière, dans leurs plans et programmes de développement national, aux aspects sociaux du développement, en vue d'accroître le bien-être de la population sur la base de sa pleine participation au processus de développement et d'une répartition équitable des avantages qui en découlent;

4. *Prie* le Secrétaire général de prendre des dispositions pour organiser régulièrement, dans le cadre du programme de services consultatifs, des séminaires interrégionaux et régionaux pour étudier l'expérience des pays en développement et des pays développés quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social;

5. *Prie* le Secrétaire général d'établir, en consultation avec les Etats Membres, un rapport sur l'expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social et afin de sauvegarder l'indépendance nationale dans la perspective de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, en tenant compte des aspects sociaux du développement et du rôle des concepts et des pratiques qui marquent actuellement le processus de développement, et de présenter ce rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-huitième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil économique et social;

6. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-huitième session la question intitulée "Expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social" et d'examiner à ce titre le rapport du Secrétaire général susmentionné.

49^e séance plénière
9 novembre 1981

36/20. Question des personnes âgées et des vieillards

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 34/153 du 17 décembre 1979 sur la question des personnes âgées et des vieillards,

⁴¹ Résolution 35/56, annexe.

³⁸ Résolution 2542 (XXIV), annexe.

³⁹ Résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI).

⁴⁰ Résolution 3281 (XXIX).